



HAL
open science

L'évaluation des enseignants-chercheurs via les seules revues scientifiques classées : des aspects contre-productifs pérennisés

Bernard Guillon

► To cite this version:

Bernard Guillon. L'évaluation des enseignants-chercheurs via les seules revues scientifiques classées : des aspects contre-productifs pérennisés. *Management & sciences sociales*, 2016, RSE et éthique – Impacts sur l'enseignement du management -, 21 (21), pp.78-89. hal-01865105

HAL Id: hal-01865105

<https://hal.science/hal-01865105>

Submitted on 9 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

L'évaluation des enseignants-chercheurs via les seules revues scientifiques classées : des aspects contre-productifs pérennisés

Bernard Guillon

Directeur de recherche au CREG, Université de Pau et des pays de l'Adour
guillon@iutbayonne.univ-pau.fr

Les tentatives de mesure régulière de l'activité scientifique universitaire en France, et plus particulièrement en sciences de gestion depuis dix ans, ont montré l'importance du référencement « Revues scientifiques ». Les glissements que l'on a observés en faveur de ces dernières montrent que l'objectif initial – vérifier l'activité de recherche dans le supérieur – n'est plus qu'un souvenir à côté d'enjeux aboutissant à la gestion directe des carrières des maîtres de conférences et des professeurs des universités, voire à la création d'une caste de chercheurs publics contraints d'assumer un volume de travail supplémentaire. Le discours sur la crédibilité des enseignants chercheurs via ce type de publications aboutit, au final, à la création d'un stress récurrent... et à un affaiblissement de la recherche.

Mots-clés : AERES, CoNRS 37, FNEGE, HCERES, performance.

The attempts of measuring regularly the academic scientific activity in France, and more particularly in sciences of management for the last ten years, has showed the importance of Scientific journals' referencing. The slidings, observed in favour of the latter, show that the initial objective - to check the activity of research in the higher education system – has disappeared in front of new stakes. Consequently the direct management of both the lecturers' and university professors' careers has arisen, even in the creation of a caste of public researchers forced to assume a certain amount of additional work. The speech about the credibility of the professors via this type of publications leads eventually to a recurring stress... and weakening of the research.

Key Words: AERES, CoNRS 37, FNEGE, HCERES, performance.

Depuis 1999 ont commencé à poindre des commentaires relatifs à la mesure du travail de recherche des enseignants-chercheurs universitaires évoqué dans le statut de ces derniers. En comparant leur durée de travail d'enseignement avec celle des enseignants du second degré (50 % de différence), l'idée d'un contrôle permet de vérifier le respect du « contrat de travail universitaire ». Nombre de rapports et d'études ont recommandé « avec insistance de développer l'évaluation des résultats de la recherche, au niveau des équipes, des individus et des établissements » (Commissariat général du Plan, 1989 ; Cohen et Le Deaut, 1999 ; Jeannin, 2004, 277). Le rapport d'information présenté par Yves Fréville en 2001 précise que « la carrière d'un universitaire peut se dérouler sans la moindre évaluation de son activité, pédagogique comme de recherche » (2001, 83). Dans le communiqué de Berlin du 19 septembre 2003, les ministres des États signataires du Processus de Bologne ont invité le Réseau européen pour le management de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA) par l'intermédiaire de ses membres (en coopération avec l'EUA, l'EURASHE et l'ESIB) à mettre en place « un ensemble accepté conjointement de références, de procédures et de lignes directrices sur l'assurance de la qualité », à « rechercher les moyens pour mettre en place un système adéquat d'examen par les pairs pour les agences et organismes d'évaluation, et à rendre compte aux ministres via le Groupe de suivi de Bologne en 2005 » (Comité national d'évaluation, 2006, 3). Ce qui amènera la commission d'experts présidée par le conseiller d'État Rémy Schwartz à mentionner que, contrairement aux corps des EPST (Établissements Publics à caractère Scientifique et Technique), il n'existe pas d'évaluation régulière¹ pour les enseignants-chercheurs (Schwartz, 2008, 64).

D'où la loi de programme pour la recherche n° 2006-450 du 18 avril 2006 qui crée l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) ayant pour mission, entre autres, « de valider les

procédures d'évaluation des personnels des établissements et des organismes d'enseignement supérieur et de recherche » (Schwartz, 2008, 63). En 2008, l'AERES a défini ce qu'est un chercheur ou un enseignant-chercheur « publiant ». Pour être précis, c'est celui qui, dans le cadre d'un contrat quadriennal, satisfait à un nombre minimal de « publications ». « Ce nombre est à pondérer en fonction du contexte défini par sa situation dans la carrière et son engagement dans des tâches d'intérêt collectif pour la recherche. La mesure chiffrée de cette production est complétée par d'autres indicateurs tels que le rayonnement scientifique, la participation active à des réseaux et des programmes nationaux et internationaux, la prise de risque dans la recherche (notamment aux interfaces disciplinaires), l'ouverture vers le monde de la demande sociale, les responsabilités dans la gestion de la recherche (nationales, internationales) ou dans la publication de revues (rédacteur en chef) ou de collections internationales (directeur), l'investissement dans la diffusion de la culture scientifique, la recherche appliquée ou l'expertise » (AERES, 2008b). Certes, les appréciations de chaque support de publication scientifique et des formes de contribution à la recherche sont « différenciées en fonction des pratiques de chaque communauté disciplinaire », mais il existe un principe, qui concerne notamment les Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) : un chercheur ou un enseignant-chercheur est considéré comme « publiant » si sa production scientifique de rang A est au moins égale à deux publications en quatre ans. À l'époque est considérée comme une production scientifique de rang A, « une publication dans une revue internationale avec comité de lecture (ou une revue considérée comme de très bon niveau par la communauté dans certaines disciplines), un chapitre d'ouvrage ou un ouvrage de

1. Tous les deux ans dans les EPST en lien avec le Comité national de la Recherche Scientifique, tous les quatre ans dans certains EPST.

recherche reconnu internationalement (ou de portée nationale en SHS), pour le secteur STIC ou SHS, un article long dans un congrès international à comité de sélection considéré comme sélectif par la communauté, pour le secteur SHS, la constitution de bases de données accessibles ou de corpus de référence, les éditions critiques, un brevet déposé à l'international ».

L'intensité de ce débat a généré des publications relatives à l'impact des revues scientifiques... pour les sciences du management en général (Castagnos *et al.*, 1997 ; Paturel et Savall, 2001 ; Blay, 2009 ; Chamayou, 2009 ; Charles, 2009 ; Fridenson, 2009 ; Galvez-Behar, 2010 ; Gori et Del Volgo, 2009 ; Neyrat, 2009 ; Pontille et Torony, 2010 ; Saada, 2010 ; Guillon, 2012 et 2013...) pour des disciplines spécifiques (Durand-Barthez, 2009 ; Scheid, 2011...) et pour les orientations transdisciplinaires en économie-gestion (Guillon, 2009).

L'analyse qui suit correspond à un « cas chronologique » où le constructivisme de l'évaluation a provoqué une dérive de la question d'origine (à savoir « publie-t-on effectivement ? ») avec ce que cela implique en matière de lutte entre acteurs (choix des revues), de préférence entre certaines formes de publication... et d'oubli de certains « outils » (quid de la légitimité scientifique au sens de Pesqueux, 2007, 48 ?). Le risque est réel : faire des dites revues un juge de paix en matière de recrutement, puis d'évolution des enseignants-chercheurs.

On évoque ici le cas des revues francophones ou bilingues (dont le français) référencées dans des classements qui ont précédé et influencé ceux de l'AERES (CoNRS section 37 en 2004, puis en 2007-2008, en 2011 et en 2013 ; CNU « Sciences de gestion » en 2007 et en 2008). On abordera ensuite les conséquences de l'évolution des classements propres à l'AERES (donc par section), puis celui de la section Economie-Gestion, avant de s'intéresser à ceux de la FNEGE (2011, 2013 et 2016) et de l'HCERES (2015 et 2016).

Les premiers outils de l'évaluation « Articles » des chercheurs : les classements du CoNRS 37 (dit « classement CNRS »)

Le classement du CoNRS (Comité National de la Recherche Scientifique, structure dépendant du CNRS) section 37 (bilingue), paru en 2004, a été conçu comme « *un outil d'aide à la décision et non pas comme un outil de classement aveugle et automatique, qui se substituerait à une instance d'évaluation et de jugement scientifique* » (2004, 3). Mais, dès cette époque, cet organisme précisait qu'il peut « *servir aux évaluateurs à mieux repérer les revues reconnues ou considérées comme de référence dans un domaine disciplinaire donné. (...) Elle fournit, en effet, des repères utiles pour définir une stratégie de publication et identifier les supports les plus importants ou accessibles pour diffuser des articles* ». C'est donc un critère de performance. Les auteurs précisent pourtant avoir élaboré « *la présente classification en étant conscients de certaines limites d'une démarche purement bibliométrique : risque de primer la « notoriété » au détriment de la qualité effective des publications, renforcement des effets de réseau (citations croisées...), survalorisation des revues américaines, distorsion entre les différentes sous-disciplines de l'économie et la gestion...* » (ibid., 4).

Cette tendance se retrouve dans la liste trilingue des revues sélectionnées par l'Association francophone de gestion des ressources humaines (Roussel, 2002, 2) qui repose sur trois sources : *Journal Quality List* (juillet 2002, 3e édition, classement de l'Université de Melbourne (Australie) coordonnée par Anne-Wil Harzing) ; liste des revues scientifiques sélectionnées par l'Athens Laboratory of Business Administration (ALBA) ; liste des revues francophones non présentes dans les classements internationaux (voir Igalens et Roussel, 1998, 131-133).

Même tendance avec le quadruple classement bilingue proposé, en février 2003, par Monique Zollinger (Stratégie, GRH, Marketing, Comptabilité-Finances) ayant « pour unique objectif d'apporter une information aux chercheurs pour guider leur choix de stratégie de publication. Elle permet aussi, dans le cadre de laboratoires qui n'ont pas encore développé leur propre classement, de disposer d'un outil d'évaluation des travaux » (Zollinger, 2003, 2).

Alors que se profile l'actualisation du classement du CoNRS 37 (2007), le bureau de l'Association française du marketing adopte une liste bilingue des revues qu'il y aurait lieu de sélectionner en fonction d'un classement structuré en cinq niveaux (du rang 1, le meilleur, au rang 5) : les deux seules revues francophones (sur un ensemble de 35) y figurant sont *Recherche et applications en marketing* (rang 3) et *Décision Marketing* (rang 2).

La version du classement CoNRS de la section 37 (2007a) abandonne la stratification étoilée (une pour les plus « modestes » à quatre pour les meilleures revues) pour une « catégorisation » à cinq niveaux (1* pour les meilleures, puis 1, 2, 3 et 4).

Encadré 1

Classement du CoNRS 37 2007

Les gestionnaires observeront, avec intérêt, « l'arrivée » de revues comme *Formation Emploi, Management & Avenir, Management international, Politiques et management public, la Revue de la régulation, la Revue française de gestion industrielle, la Revue internationale PME, les Cahiers scientifiques du transport, mais aussi la disparition de la Revue française de comptabilité, de la Revue française du marketing et de Sciences de gestion (ex-Revue Economies & Sociétés, série Sciences de gestion).*

Le comité « Revue » souligne que la liste du CoNRS fait l'objet d'une très large utilisation

à l'extérieur du Comité national, mais « celle-ci ne guide pas, loin s'en faut, sa pratique en termes d'évaluation des chercheurs, laquelle est intrinsèquement de nature pluridimensionnelle et prend en considération d'autres supports de publications tels les ouvrages et les chapitres d'ouvrages ». « Utilisée sans distance par certains établissements pour accorder des crédits de recherche, la liste peut avoir un effet dévastateur à terme pour la qualité des propositions adressées à des revues absentes de la liste ou dont le nombre d'étoiles apparaîtrait comme peu attractif. De la même façon, la liste pose la question du devenir des revues en langue française. Si (la revue) *Finance* bascule en anglais², si la (revue) *RAIRO/Recherche opérationnelle* accepte les deux langues, d'autres comme *RAM (Recherche et Applications en Marketing)* proposent à l'inverse de traduire en français des articles acceptés... en anglais. Or il existe des domaines de nos disciplines pour lesquels la langue n'est pas entièrement neutre en ce sens qu'elle modèle la pensée » (« Révision de la liste de revues classées par la section 37 du CoNRS », 2007b). La conception et la publication de ce dernier classement ont des conséquences.

Encadré 2

Classements du CNU 2007 et 2008

La section Sciences de gestion du CNU propose ainsi, en février 2007, un premier classement à 5 niveaux (de 1 à 5 étoiles, critère le plus valorisant) repositionne certaines revues : la *Revue française de comptabilité* et la *Revue du marketing* figurent, à côté des revues du CoNRS 37. De nouveaux noms figurent également, à savoir la *Revue du financier* et la *Revue de l'organisation responsable*. En juin 2008, le CNU Sciences de gestion publie une actualisation de son classement avec une répartition en fonction de trois lettres (A pour les meilleures revues, puis B et C). Les

2. La revue *Finance* présente des articles uniquement en anglais depuis 2009.

revues Logistique et management, la Revue de l'entrepreneuriat et les Cahiers scientifiques du transport apparaissent alors dans cette liste.

En 2008, le classement du CoNRS 37 sera d'ailleurs amendé et intégrera à nouveau la revue Sciences de gestion. Puis, en 2011, la revue *Gestion 2000* disparaît du classement du CoNRS 37, alors qu'apparaissent la *Revue de l'entrepreneuriat* et la revue *Humanisme & Entreprise*.

L'actualisation du classement du CoNRS 37 (version 4.01) en novembre 2013 est l'occasion de rappeler qu'une telle liste « n'a de valeur que dans la mesure où elle vit, c'est-à-dire qu'elle peut suivre et s'adapter aux évolutions du paysage des publications scientifiques dans lesquelles de nouvelles revues apparaissent, d'autres disparaissent, d'autres montent en qualité du fait de leur politique éditoriale ou aussi de la manière dont la communauté scientifique se les approprie, d'autres baissent en niveau ou en visibilité. Il est important que la liste de la Section 37 puisse refléter ces changements et fournir aux chercheurs et aux institutions une référence qui, si elle peut être contestée, s'efforce tout de même de refléter le point de vue de la communauté scientifique » (CoNRS 37, 2013). Mais, plus loin, « il faut distinguer l'outil que constitue la liste et l'usage qui en est fait et, concernant celui-ci, la Section 37 rejette l'idée d'une utilisation purement comptable et par trop mécaniste ». En mai 2014, le classement du CoNRS 37 paraît (version 4.02) ; bientôt suivi des versions 4.03 (novembre 2015), 4.04 (juillet 2015), 4.05 (novembre 2015) et 4.06 (mai 2016). Autant d'évolutions régulières qui vont être adoptées ailleurs en reprenant cette compétition implicite entre revues internationales.

La déclinaison du concept de classement, mais par grands secteurs (AERES) avec une intégration dans le système législatif

Ici le classement des revues scientifiques sert clairement à la mesure de la « qualité minimale » des enseignants-chercheurs (et à terme celle de leur charge de travail, via la « modulation de services » ; cf. enquête menée par Courpasson et Guedri, 2007). Le 28 juillet 2008 est publié le premier classement bilingue de l'AERES concernant la section Economie-Gestion (quatre catégories : A*, A, B et C). Ainsi que l'indique le fichier mis en ligne sur le site de l'AERES, « la liste actuelle des revues à comité de lecture de l'AERES est, après concertation avec plusieurs instances, celle proposée par le comité national de la recherche scientifique (section 37). Cette liste sera évolutive dans le temps et révisée en coordination avec les instances d'évaluation d'économie et de gestion des personnels des établissements supérieurs et/ou de recherche ». Et « pour être déclaré produisant en recherche et valorisation, la règle appliquée est, sauf exception, celle de l'AERES selon laquelle il faut sur quatre ans avoir publié deux articles dans des revues à comité de lecture pour les enseignants-chercheurs et quatre articles dans des revues à comité de lecture pour les chercheurs ». Le discours de l'État via cette agence est donc très clair.

Dès 2008, d'autres sections de l'AERES référencent des revues en gestion. Certes l'AERES précise que « certaines revues peuvent avoir un classement différent dans des champs thématiques autres », mais...

Encadré 3 **Classements AERES 2008**

La section Sociologie-Démographie intègre notamment, en juillet 2008, Formation Emploi, Négociations, Politiques et management public, la Revue du MAUSS, Sciences de la société ou Travail et emploi. La section STAPS (Sciences et Techniques des Activités physiques et Sportives) fait une place notable (mars 2009) dans son classement à deux niveaux (A+ et A), entre autres, à Décisions Marketing, à Finance, contrôle, stratégie, à Gérer et comprendre, à Gestion : revue internationale de gestion,

à *Gestion 2000*, à *Recherche et applications en marketing*, à *la Revue de gestion des ressources humaines*, à *la Revue d'économie industrielle*, à *la Revue française de gestion* et à *la Revue française du marketing*.

Le classement bilingue proposé, au sein de la section Economie-Gestion de l'AERES en juin 2009, répartit cette fois les 70 revues francophones ou bilingues (dont le français) en trois niveaux (A+, A et B). Il est à noter que le 14 décembre 2009, le nouveau classement (deuxième donc au cours de la même année) de la section STAPS enregistre une dizaine de revues francophones ou bilingues (dont le français) plus particulièrement orientées en Economie-Gestion, avec – là encore – la venue... et la disparition de revues.

Le 16 juin 2010, un nouveau classement multilingue de la section Économie-Gestion est publié sans qu'il n'y ait plus de niveau spécifié entre les publications. Il faut dire que l'ERIH (European Reference Index for the Humanities) a retiré son classement par lettres concernant les revues académiques en sciences humaines et sociales le 22 janvier 2009 (contrairement à ce qui avait été fait en 2007 et en 2008) ! Ainsi que le mentionnent les auteurs de ce classement, « *les travaux de la commission ont conclu à la constitution d'une liste de référence obtenue par l'appartenance des revues qui rentrent dans le champ de la caractérisation d'un enseignant-chercheur ou chercheur produisant, à l'une des trois listes suivantes : la liste des revues qui correspond au classement le plus récent établi par la section 37 du CoNRS, la liste Econlit (Expanded Journal List) et la liste Harzing (Journal Quality List). Un additif à cette liste pourra être pris en compte en fonction des travaux de la commission et notamment sur la base d'additifs proposés par les sections 05 et 06 du CNU* ». Au final, il y a un peu plus de 80 revues francophones ou bilingues (on note l'apparition d'*Innovations* et de *La revue des sciences de gestion, ex-Direction et gestion des entreprises* en 2010). La section

Géographie-Aménagement-Urbanisme met en relief, le 21 octobre 2010, un peu moins d'une dizaine de revues francophones ou bilingues (dont le français) concernées par l'univers Economie-Gestion.

Encadré 4

Classement AERES Économie-Gestion 2012

Si La revue des sciences de gestion disparaît du classement AERES Economie-Gestion 2012, d'autres revues émergent avec ce classement 2012 : @grh, Humanisme & Entreprise, la Revue de l'entrepreneuriat, la Revue de l'organisation responsable, la Revue française de gouvernance, la Revue française de socio-économie, la Revue française du marketing et Vie & Sciences de l'entreprise.

En dépit de l'introduction du « *périmètre de scientificité* » évoqué par le délégué de l'AERES aux SHS le 4 décembre 2008 (Ponteville et Tornay, 2010), l'interdisciplinarité n'est pas au rendez-vous (un conformisme qui réduit l'innovation ; Pesqueux, 2007, 47). En cas de litige concernant l'évaluation d'un enseignant-chercheur, pourra-t-on décemment refuser le classement AERES d'une section « *sœur* » à propos d'une revue « *économie-gestion* » sous le prétexte qu'elle n'existe pas dans le classement AERES de la section Economie-Gestion ? Cela reviendrait implicitement à considérer les auteurs des classements des sections « *sœurs* » comme moins compétents (Société française du management, 2009³ ; Guillon, 2013, 191).

Si l'on observe la demande de référencement pour les gestionnaires d'une revue par

3. « *Constat n° 1 : la diversité des classements de revues - (...) le souci de se pencher sur les publications en sciences de gestion amène à s'intéresser au classement des revues de gestion et de management mais ne doit pas faire oublier qu'il convient également de s'interroger sur les moyens de tenir compte des publications paraissant dans des revues qui sont classées dans des disciplines autres que la gestion (médecine et santé, économie, anthropologie, sociologie, etc.)* » (Société française de management, 2009).

l'AERES, on notera que la vérification de son niveau implique de fournir des renseignements sur le « nombre d'articles reçus », puis sur le « nombre d'articles parus » pour les deux dernières années civiles. On distingue, derrière ce discours sur la « performance Revues », ses aspects à la fois normatifs et coercitifs, impliquant, au passage, l'apparition de certaines parties prenantes qui éditent dans des revues scientifiques, « mais pas dans les bonnes, ou pas suffisamment, à une date donnée ». Le système a donc des conséquences en termes de responsabilité sociale, puisque son fonctionnement implique des perdants et fait donc de la mesure de la performance une habitude à respecter pour toute la communauté scientifique française.

Toujours le maintien du classement actualisé des revues, mais selon des formules conçues par la FNEGE et l'HCERES

Au début de l'année 2011, la fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises présente, sur son site, des revues, sans que cela fasse l'objet d'un exposé relatif à une comparaison particulière (reprise du classement 2008 du CNU Gestion). Puis, en décembre 2011, un classement est proposé avec l'aval des membres du collège scientifique de la Fédération Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises (AEI, AFM, ADERSE, AFC, AGRH, AIM, AIMS, AFFI, SFM, ATLAS-AFMI, AIRMAP, RIODD, AIRL et ARAMOS ; FNEGE, 2011, 2). « Cette liste a vocation à servir de référence pour les chercheurs, les laboratoires et plus largement pour l'ensemble des institutions d'enseignement et de recherche en gestion. Bien que les articles scientifiques ne représentent pas le critère unique d'évaluation⁴, les enjeux directs et indirects de cette classification des revues demeurent considérables, tant en termes quantitatifs (étant donné le nombre d'enseignants-chercheurs et d'étudiants en sciences de

gestion – un corps professoral très nombreux à l'Université et dans les Grandes Ecoles, 17,8 % des étudiants de l'enseignement supérieur) qu'en termes qualitatifs (incitation à la publication, carrières des enseignants-chercheurs au sein des Grandes Ecoles et de l'Université, évaluation des laboratoires et équipes de recherche, rayonnement international, etc.) ». Le classement proposé comprend cinq niveaux : 1*, 1, 2, 3 et 4. Il est souligné notamment « un souci de qualité et de crédibilité scientifique qui amène à exiger pour chaque revue un comité de lecture composé de collègues reconnus et une procédure d'évaluation rigoureuse en double aveugle. La liste de classement, propre aux sciences de gestion, sera révisée régulièrement par le Collège scientifique sur la base de dossiers reprenant les indices de qualité et s'assurant du parfait respect des principes établis en termes d'éthique, de transparence et de rigueur des processus de révision » (FNEGE, 2011, 3).

Encadré 5 Classements FNEGE 2013 et 2016

L'actualisation du classement par la FNEGE, deux ans plus tard permet d'observer l'arrivée de @grh, Entreprises & Sociétés - Série AG (systèmes agroalimentaires), Entreprises & Sociétés - Série KC (ex-Economies et sociétés, série Economie de l'entreprise), Gestion et management public, Innovations, La revue des sciences de gestion, Négociations, la Revue interdisciplinaire sur le management et l'humanisme (RIMHE) et la Revue Internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels (RIPCO). Même si l'on constate la disparition de la Revue du financier. Le classement 2013 introduit une nouvelle rubrique, celle des revues émergentes qui comprennent, entre autres, Business

4. « Le Collège Scientifique entend souligner la place nécessaire des productions dans d'autres genres que l'article de revue : livre, chapitre d'ouvrage, etc. » (ibid.).

Management Review, Entreprendre & Innover, Management & Sciences sociales, Perspectives culturelles de la consommation, Question(s) de management et la Revue française de gouvernance d'entreprise. Le classement FNEGE 2016 (AAIG, ADERSE, AEI, AFC, AFFI, AFM, AFMAT, AGeCSO, AGRH, AHMO, AIM, AIMS, AIREPME, AIRL-SCM, AIRMAP, ARAMOS, ARIMHE, ATLAS-AFMI, GEM&L, IAS, IP&M, RIODD, SFM, SPSG) a permis aux revues suivantes de « rentrer » dans le classement officiel : Entreprendre & Innover, Management & Sciences sociales, Question(s) de management, Revue française de gouvernance d'entreprise. Les revues émergentes accueillent la Revue des cas en gestion et la Revue internationale d'intelligence économique notamment. Mais d'autres disparaissent : Business Management Review, Négociations...

Le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES), qui succède à l'AERES, a proposé le 27 mai 2015 deux classements, en économie et en gestion (« *au vu des débats, en l'absence d'accord entre les participants, il n'a pas été possible d'établir une liste commune...* » ; HCERES, 2015, 2). Cette décision a été prise par le HCERES « *pour permettre à ses experts de disposer de listes actualisées pour la campagne d'évaluation 2015-2016* » (HCERES, 2016, 2). Dans l'actualisation du classement HCERES du 17 janvier 2016, la liste est constituée « *par fusion des listes classées de revues du Collège scientifique de la FNEGE (version publiée en septembre 2013) et de la section 37 du CoNRS (version 4.02 de mai 2014). Le classement se fait en 3 catégories : A pour les revues classées 1*, 1e, 1g, 1eg, 1 et 2 par le CoNRS ou la FNEGE ; B pour les revues classées 3 et C pour les revues classées 4. On retient pour chaque revue son meilleur classement dans ces deux listes. Le principe de la révision de cette liste commune en fonction de l'évolution de chacune de ces deux listes de référence est adopté* » (HCERES, 2016, 2).

À titre d'exemple et en vue d'illustrer l'évaluation des revues francophones, on note que, dans la grille de référencement disponible sur le site de la FNEGE (pour le classement FNEGE de juillet 2016), il est demandé, entre autres, le pourcentage d'articles acceptés sur le nombre d'articles soumis (moyenne sur trois ans), le pourcentage d'articles rejetés au premier tour, le pourcentage d'articles rejetés au deuxième puis après le deuxième tour, le nombre de citations (source Harzing sur les trois dernières années), la disponibilité des articles dans d'autres langues...

Conclusion : plus de mesure de l'activité, mais des aspects contreproductifs bien réels !

Certes, les classements sont souvent accompagnés de précautions verbales indiquant qu'il faudra tenir compte d'autres critères en complément des classements proposés. Mais il n'empêche qu'en 2015 a été lancé, à titre expérimental, le suivi de carrière à réaliser tous les cinq ans (conséquence de la modification du 31 octobre 2014 portant sur le décret n° 84-431 du 5 juin 1984 et plus encore du décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014-articles 7-1 et 18-1)... Avec des conséquences que l'on devine surtout si l'on tient compte des points suivants.

1. La question de départ concernant l'évaluation « sous son aspect global » des enseignants-chercheurs est totalement oubliée. Certes, dans le cadre du simple maintien du statut d'enseignant-chercheur, il est officiellement demandé de voir plus large que les seules revues (cf. infra). L'expérience montrera si, oui ou non, on ne risquera pas de dévier vers les revues scientifiques classées par automatisme. Avec ce que cela implique en matière de recours juridiques potentiels... Comme le disait Galvez-Behar (2010, 162), « *la nécessité de distinguer l'évaluation de l'opération de classement des revues a été soulignée, ce dernier étant une manière de*

remplacer l'évaluation par les pairs. (...) L'impossibilité de discuter les critères et le contenu de l'évaluation peut engendrer un sentiment de violence symbolique dont peuvent découler un grand nombre d'effets pervers (nouvel arbitrage entre l'enseignement et la recherche, désinvestissement dans les tâches d'intérêt collectif difficilement reconnues, faible intérêt pour la culture et une démarche désintéressée) ». Autrement dit, en raison des menaces toujours récurrentes liées à un horizon de cinq ans, la philosophie de l'évaluation représente « un mécanisme de domination sociale et de gouvernement des individus » (Bureau, 2011). « L'évaluation actuelle constitue la fabrique permanente d'un pouvoir politique qui nous invite à consentir librement à ces nouvelles servitudes au nom d'une évaluation objective des hommes et de leurs productions » (Gori et Del Volgo, 2009, 18). On retrouve le principe plus général de Van Harrison (1985) énonçant que « l'expérience du stress est le résultat de l'évaluation de l'adaptation entre la menace de l'environnement et la capacité de l'individu à faire face. Une faible adaptation (...) est stressante parce que les individus ne pensent pas qu'ils possèdent les ressources pour faire face à l'environnement » (Moisson et al., 2009 : 232).

2. Le classement des revues est introduit dans les concours de recrutement du supérieur, à l'image du fichier disponible sur le site du syndicat Variance pour la qualification des professeurs des universités : « un niveau d'exigence minimal en termes de recherche et publications (critère « filtrant mais non bloquant » de 2 publications de rang 1 ou 2 dans le classement FNEGE) ; une dimension internationale dans le dossier (articles publiés dans des revues internationales, communications dans des grands colloques européens ou internationaux d'envergure, chapitres d'ouvrages de type handbook publiés chez de grands éditeurs scientifiques...) ; un équilibre sur les différentes facettes du métier d'enseignant-chercheur » (Variance, 2016, 5).

Au passage, le principe d'une analyse française ou francophone de la recherche se pose. Un « détail » en passant...

3. Il n'y a toujours pas un, mais des classements... avec les inconvénients que cela génère : multiplicité et diversité des revues retenues par les sections de l'HCERES, sélectivité d'une année de référence lors de l'évaluation de la carrière d'enseignants-chercheurs... (à mettre en parallèle avec les travaux de Pontille et de Torny ; 2010). Et l'on passe sur le ridicule qui affecte les carrières lorsqu'un chercheur constate que ses publications dans des revues ont « chuté » d'un cran une année dans le classement, lui interdisant de fait de candidater avec succès à un concours.

4. Le principe d'une évaluation flottante créée une brèche dans le statut public, sous la forme de stress. Combien de chercheurs vont-ils choisir d'oublier la recherche pour ne pas à se soumettre périodiquement à un « jugement » sur celle-ci ? Quant aux conséquences sur les programmes de recherche, sur la participation aux colloques...

5. Le mouvement en faveur des revues provoque déjà un gonflement artificiel du nombre de papiers « candidats ». Mécaniquement cela démontre la sélectivité des dites revues, phénomène accru par la volonté de parution des enseignants des écoles de commerce. La tentation peut aussi être grande d'éliminer par principe des travaux (1 sur 4, par exemple) qui pourraient parfaitement tenir la route ou « d'attirer des projets d'articles » en pensant d'avance à la sélectivité.

6. Le rappel incessant de l'importance du classement des revues dans la communauté provoque des comportements opportunistes ou déviants... pour échapper au spectre des heures supplémentaires gratuites à assurer. Il sera plus « judicieux » de développer des stratégies de production collective pour parvenir à « être bien référencé » et éviter le stress récurrent de l'évaluation.

7. La création de nouvelles revues et plus généralement l'originalité des travaux se trouveront compromis par la nécessité de produire dans les revues référencées et sous des standards internationalement conformes.

L'interdisciplinarité des travaux souvent annoncée dans les déclarations d'intention est, le plus souvent, contredite dans les faits.

8. La compétition entre les revues scientifiques n'est jamais clairement posée (avouée ?)... mais reste toujours présente. La SFM a pourtant souligné que l'on ne peut négliger « *le fait que la production de revues obéit aussi à des intérêts économiques et politiques au sein de la communauté scientifique* » (2011, 2).

In fine, pourquoi ne pas proposer un raisonnement déclinable en fonction du besoin ? Ce qui implique de faire correspondre le terme « Publiant » avec un ensemble de prestations plus vaste à évaluer que les revues (avec, comme critères de sélection pour ces dernières, une existence supérieure à trois ans d'âge, la présence de chercheurs référencés dans le comité scientifique – professeurs des universités et enseignants habilités à diriger les recherches – et une évaluation en double aveugle). Certes on s'éloigne du classement CNRS (autrement dit celui du CoNRS 37), mais n'oublions que ce n'était pas sa vocation originelle !

Références bibliographiques

AERES (2008a). La spécificité de la recherche juridique, AERES, Fichier PDF, 30 juillet.

AERES (2008b). Critères d'identification des chercheurs et enseignants-chercheurs « publiants », AERES-Section des unités de recherche.

AERES (2009). Rapport annuel 2008, Paris, juillet.

AFM (2007). Classement AFM des revues scientifiques de marketing, Fichier PDF, 13 pages.

Blay, M. (2009). L'évaluation par indicateurs dans la vie scientifique : choix politique et fin de la connaissance, *Cités*, 37, 15-25.

Bureau, M.C. (2011). Du travail à l'action publique : quand les dispositifs d'évaluation prennent le pouvoir, *Cahiers internationaux de sociologie*, 128-129(1), 161-175.

Castagnos, J.C., Boissin, J.P., Guieu, G. (1997). Revues francophones et recherche en stratégie, *Economies et sociétés, série Sciences de gestion*, 7-8, 37-73

Chamayou, G. (2009). Petits conseils aux enseignants-chercheurs qui voudront réussir leur évaluation, *Revue du MAUSS*, 33(1), 208-226.

Charles, C. (2009). L'évaluation des enseignants-chercheurs : critiques et propositions, *Vingtième siècle*, 102, 159-170.

Cohen, P. & Le Deaut, J.Y. (1999). *Priorités à la recherche : 60 propositions pour la synergie entre recherche et enseignement supérieur, la mobilité et les échanges, l'évaluation et l'autonomie des jeunes*, Paris : La Documentation française.

Commissariat général du Plan (1989). La science, la technologie, l'innovation : une politique globale. Rapport de l'intergroupe Recherche et Développement Technologique présidé par Yves Farge. La France, l'Europe. Xe Plan 1989-1992, La Documentation française, juin.

CoNRS (2004). Classement des revues à comité de lecture en économie et en gestion, Section 37 du Comité national Économie et Gestion, Version 1.0, Fichier PDF, Mise à jour en juillet.

CoNRS (2007a). Catégorisation des revues en économie et en gestion, Section 37 (Économie/Gestion) du Comité national de la recherche scientifique, Version 2.0, Fichier PDF, Mise à jour en octobre 2007.

CoNRS (2007b). Révision de la liste de revues classées par la section 37 (Économie/Gestion) du Comité national de la recherche scientifique, Fichier PDF.

CoNRS (2008). Catégorisation des revues en économie et en gestion, Section 37 (Économie/Gestion) du Comité national de la recherche scientifique, Version 2.1, Fichier PDF, Mise à jour en juin 2008.

CoNRS (2011). Catégorisation des revues en économie et en gestion, Section 37 (Economie/Gestion) du Comité national de la recherche scientifique, Version 3.0, Fichier PDF, Mise à jour en octobre 2011.

CoNRS (2013). Catégorisation des revues en économie et en gestion, Section 37 (Economie/Gestion) du Comité national de la recherche scientifique, Version 4.01, Fichier PDF, Mise à jour en novembre 2013.

Comité national d'évaluation (2006). Références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, janvier ; European Association for Quality Assurance in Higher Education (enqa.net, Helsinki, 2005).

Courpasson, D. & Guedri, Z. (2007). Les professeurs-chercheurs en management face à la performance scientifique, *Revue française de gestion*, 178-179, 173-194.

Durand-Barthez, M. (2009). L'évaluation des publications scientifiques : nouvelles approches, nouveaux enjeux, *Les cahiers du numérique*, 5, 123-141.

FNEGE (2011). *Classement des revues scientifiques en sciences de gestion*, Fichier PDF, décembre.

FNEGE (2013). *Classement des revues scientifiques en sciences de gestion*, Fichier PDF, juin.

Fréville, Y. (2001). Rapport d'information, Sénat, Session ordinaire de 2001-2002 (annexe au procès-verbal de la séance du 6 novembre 2001), 54, 522 pages.

Fridenson, P. (2009). La multiplication des classements de revues de sciences sociales, *Le Mouvement social*, 226, 5-14.

Galvez-Behar, G. (2010). Les revues des sciences humaines et sociales face à l'évaluation, *Le mouvement social*, 233, 159-164.

Gori, R. & Del Volgo, M.J. (2009). L'idéologie de l'évaluation : un nouveau dispositif de servitude volontaire ?, *Nouvelle revue de psychosociologie*, 8, 11-26.

Guillon, B. (2009). Privilégier une approche informationnelle non censurée en matière de recherche sur le risque environnemental, *Management & Avenir*, 29, novembre, 91-104.

Guillon, B. (2012). Pallier les risques et les biais en matière de recherche doctorale en sciences de gestion, *Esquisse*, 56-57, 9-17.

Guillon, B. (2013). Un premier bilan relatif à la mesure régulière de la recherche universitaire française par les revues scientifiques francophones : 2007-2011, *Recherches en sciences de gestion*, 94, 179-195.

HCERES (2015). Liste des revues et des produits de la recherche HCERES pour le domaine Gestion.

HCERES (2016). Liste des revues et des produits de la recherche HCERES pour le domaine Gestion.

Igalens, J. & Roussel, P. (1998). *Méthodes de recherche en gestion des ressources humaines*, Paris : Economica.

Jeannin, P. (2004). Les économistes et leurs revues, *Revue d'économie politique*, 2004/3, 114, 275-288.

Moisson, A., Roques, O., Peretti, J.M., (2009). Face à face permanent avec des situations extrêmes : l'exemple d'un service des urgences de nuit, *Revue internationale de psychosociologie*, XV(36), 229-244.

Neyrat, F. (2009). Des universitaires mieux évalués ? Les illusions croisées de la LRU et du modèle américain, *Mouvements*, 60, 118-123.

Paturel, R. & Savall, H. (2001). La légitimité de la recherche académique en management stratégique, *Sciences de gestion*, 29, été, 175-208.

Pesqueux, Y. (2007). La gestion : exception sectorielle ou prototype de la privatisation de l'enseignement supérieur ? *Revue française de gestion*, 178-179, 43-54.

Pontille, D. & Torny, D. (2010). Revues qui comptent, revues qu'on compte : produire des classements en économie et gestion, *Revue de la régulation*, 8, second semestre, en ligne depuis le 8 décembre 2010 ; <http://regulation.revues.org/index8881.html>, 29 pages.

Roussel, P. (2002). Proposition de classement des revues scientifiques pour la GRH, version 2, AGRH, Fichier PDF, décembre, 11 pages.

Saada, A. (2010). L'évaluation et le classement des revues des sciences humaines par l'Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), *Connexions*, 93, 199-204.

Scheid, J.C. (2011). La recherche comptable peut-elle être mieux et autrement connue ? *Revue française de comptabilité*, 442, avril, 49-53.

Schwartz, R. (2008). Commission de réflexion sur l'avenir des personnels de l'enseignement supérieur : rapport à Madame la ministre de l'Enseignement et de la Recherche, juin.

Schwartz, R. (2008). Commission de réflexion sur l'avenir des personnels de l'enseignement supérieur : rapport à Madame la ministre de l'Enseignement et de la Recherche, juin.

Société française du management (2009). *Revues et classements de revues : les huit propositions de la SFM*, Fichier PDF.

Société française du management (2011). Préconisation de la SFM concernant l'établissement d'une liste de revues selon l'initiative du comité national de la recherche scientifique, Fichier PDF, avril, 2 pages.

Van Harrison, R. (1985), The person-environment model and the study of job stress, in Beehr T.A. & Bhagat R.S. (dir.), *Human Stress and Cognition in Organizations*, New York : Wiley and Sons.

Variance (2016). Compte-rendu de la session de qualification 2016 aux fonctions de maître de conférences et Professeurs des universités (voie 46-1), site des élus Variance, février.

Zollinger, M. (2003). Classement des revues de stratégie et généralistes en gestion ; classement des revues de finances-comptabilité ; classement des revues d'organisation et de GRH ; classement des revues de marketing, Fichier PDF, février.

Bernard GUILLO

Cofondateur et administrateur du colloque francophone sur le risque Oriane (soutenu par 17 associations et réseaux scientifiques), directeur de recherche au CREG (Université de Pau et des pays de l'Adour) et membre du conseil d'administration de l'ADERSE, Bernard Guillon a dirigé 4 ouvrages collectifs et 21 numéros ou cahiers thématiques « Risque » dans des revues scientifiques à comité de lecture à la suite du colloque Oriane. Habilité à diriger des recherches, il est l'auteur de 39 articles et de 19 contributions dans des ouvrages collectifs, principalement orientés vers l'étude de l'impact du risque et des phénomènes de contingence écologique sur les décisions des responsables de structures publiques et privées.